

LA PNIJ SERA-T-ELLE UN JOUR A LA HAUTEUR DE SES AMBITIONS ?



Dans la continuité des précédentes réunions d'information et d'échanges sur la Plate-Forme Nationale des Interceptions Judiciaires qui s'étaient tenues en novembre 2017 et en mai 2018, les organisations syndicales, dont SYNERGIE-OFFICIERS représenté par Laetitia BUIL conseiller technique, étaient reçues le 15 mai 2019 par le directeur de l'ANTENJ, M Damien MARTINELLI, magistrat, et Mme Stéphanie CHERBONNIER, contrôleur générale et conseillère judiciaire du DGPN.

Ce troisième rendez-vous avait pour objectif de faire un point sur la situation actuelle de la plateforme mais également de nous présenter les nouveaux projets lancés.

POINT DE SITUATION

Le directeur de l'ANTENJ se félicitait de la forte augmentation en 2018 à la fois du nombre d'utilisateurs de la plateforme mais aussi des différentes fonctionnalités offertes par cette dernière.

En même temps, ce n'est pas sans rappeler que l'article 230-45 du code de Procédure Pénale oblige les enquêteurs à utiliser la PNIJ pour toutes leurs réquisitions en matière de téléphonie sauf impossibilité technique soumis à l'appréciation du magistrat....

On ne nous cachait pas que tout n'avait pas parfaitement fonctionné et qu'un certain nombre d'incidents avaient pu être relevés au cours de l'année 2018.

Deux origines étaient identifiées selon le directeur de l'ANTENJ : la plate-forme elle-même et les opérateurs en téléphonie. Il nous était précisé que ces derniers avaient été sensibilisés aux difficultés rencontrées par les enquêteurs et qu'une mise en relation direct avec le prestataire THALES avait été sollicitée. Il nous était fait part de leur inquiétude face à l'arrivée prochaine de la 5G et aux possibles problématiques que cela allait générer.

Le nombre d'incidents en hausse pour 2018 était expliqué par une fin d'année difficile dû au lancement d'une nouvelle application en novembre 2018 dont les effets négatifs s'étaient fait ressentir et dont les difficultés n'étaient en passe d'être résolues que maintenant. En effet, certains opérateurs n'envoyaient pas les CODEC permettant la lecture des réponses à réquisition.

LE BILAN DE L'ÉVOLUTION DE LA PNIJ AU COURS DE L'ANNÉE 2018 POUVAIT ÊTRE PRÉSENTÉ EN UNE PHRASE : « MOINS QUE SOUHAITÉ ET MOINS QU'ANNONCÉ ».

Les raisons invoquées n'étaient autres que les défaillances techniques du matériel de la plateforme ayant entraîné 5 mois de retard avec en plus, une livraison de mauvaise qualité.

Le directeur de l'ANTENJ ne voulait tout de même pas noircir complètement le tableau et nous citait les fonctionnalités ayant enrichies la PNIJ au cours de l'année 2018 :

- la possibilité pour tous les services de recevoir les SMS
- l'extension à 2000 du nombre d'interceptions pour lesquelles la DATA pouvait être requise
- la possibilité d'intercepter les communications 4G SFR et ORANGE
- la mise en service des annuaires d'affaire
- l'arrêt du STIJ au 31 mai 2018
- l'amélioration de l'acheminement des données entre la PNIJ et les opérateurs
- près de 30 évolutions ergonomiques (version 1.3) avec plus de 80 corrections d'anomalies (version 1.3)
- l'ouverture de la PNIJ à de nouveaux opérateurs (DIGICEL, outre-mer Télécom, avec à venir Dauphin Télécom, UTS Caraïbes, EIT et la poste mobile).

LES NOUVEAUX PROJETS LANCÉS

Notre interlocuteur reconnaissait qu'un certain nombre d'évolutions avaient dû être décalées sur l'année 2019, leurs mises en production par THALES ayant rencontrées quelques difficultés.

Il était donc prévu notamment pour 2019 : La migration des appels JAVA (coupure de l'adhérence de la PNIJ avec JAVA), le placement sous scellé d'un dossier clôturé, diverses améliorations ergonomiques (déplacer un dossier ou un sous dossier, amélioration de la présentation des réponses à certaines prestations annexes, inciter l'OPJ à signer les PV de scellées, modifications de l'affichage des fadets), mise en place d'une solution de mobilité sur la base NEO, reconnaissance des protocoles et amélioration de l'exploitation des méta données, prise en compte de la sonorisation....

Concernant le problème récurrent du renvoi d'appel qui permet d'avoir en temps réel et à distance un appel intercepté, il nous était annoncé une évolution à venir positive avec le système NEO qui devrait intégrer une application PNIJ simplifiée devant permettre une écoute des conversations à distance.

Le projet de la centralisation des données issues des balises de géolocalisation nous était présenté mais pas encore prêt à voir le jour. En effet, ce ne sera qu'après une analyse des besoins des services, après une étude des centres d'hébergement possible, de l'installation du matériel technique sur un site à haute disponibilité et à haut niveau de sécurité que cette dernière pourra être envisagée.

On nous assurait que les données des différents prestataires seraient centralisées sur un serveur et que les interfaces des 3 types de balise resteraient les mêmes pour ne pas changer les habitudes des enquêteurs. Finalement, il devrait exister une cartographie unique reprenant les différentes balises utilisées. Dans un souci d'efficacité, il était évoqué la nécessité d'adapter les scellées des balises en passant par la création d'un module scellé spécifique aux balises. Cette installation matérielle devrait se faire en septembre 2019 au cours d'une phase test et ne sera insérée en procédure qu'en cas de test concluant.

En effet, contrairement à ce qui s'est passé pour les interceptions judiciaires M MARTINELLI nous certifiait que la géolocalisation active continuerait à se faire avec DEVERYWARE jusqu'à ce que le nouvel outil prévu dans la plateforme fonctionne parfaitement.

Notre attention était attirée sur le fait que la centralisation des données des balises n'aurait aucun lien technique avec la plateforme actuelle, une insertion dans la PNIJ n'étant obligatoire qu'au regard de l'exigence juridique. Cette dernière information nous conduisait alors à la question de savoir quel prestataire allait s'occuper de ce volet-là.

Un point rapide était abordé au sujet des scellés des interceptions judiciaires dont l'enregistrement nécessite un temps trop long au vu des énormes volumes. On nous indiquait que la future version devrait résoudre ce problème par la mise en place d'un enregistrement des scellés par dossier au fur et à mesure de l'enquête.

Pour faciliter l'accompagnement des utilisateurs de la PNIJ, un tour de France devrait être lancé dès l'automne 2019 dans les services, déplacements qui se feront de façon conjointe ANTENJ / THALES. De même, une offre de formation, en lien étroit avec la DGPN et la Préfecture de Police, devrait être mise en place dès septembre prochain pour permettre à un groupe de travail de créer une mallette de formation.

CELA NOUS MENAIT ALORS À LA QUESTION TANT ATTENDUE DE LA FUTURE PLATEFORME NOUVELLE GÉNÉRATION.

Un audit de la PNIJ actuelle devrait permettre d'identifier les développements qui fonctionnent pour y inclure ensuite de nouvelles trajectoires. Si les deux premières étapes, le choix de l'hébergement, qui devrait être le même que celui des balises, et l'architecture matérielle avec la mise en place d'un système hyperconvergé ne semblaient pas être compliquées à mettre en place, **il nous était précisé que la troisième phase dite architecture logicielle métier allait être beaucoup plus difficile à réaliser.**

En effet, la solution retenue consisterait à partir d'un nouveau socle basé sur une nouvelle solution mûre pour mener ensuite des développements complémentaires avec la reprise de certains développements de la PNIJ.

Puisqu'un certain nombre de sociétés sont aujourd'hui spécialisées dans les interceptions, l'expression en besoin a été diffusée sur le site de Bercy pour que les industriels intéressés puissent se manifester. A ce jour, 15 sociétés, dont Thalès, se sont fait connaître. Une fois l'entreprise retenue, il sera alors possible de procéder à la construction de la PNIJ NG à partir de la solution retenue, à savoir la solution dite «socle».

Il y aura donc deux budgets, un premier qui concerne déjà THALES et un second, qui développera les nouveaux outils et qui s'appliquera la société ayant remportée l'appel d'offre.

SI LA PLATEFORME SEMBLE ADAPTÉE DANS LE TRAITEMENT DES PETITES AFFAIRES NE NÉCESSITANT QU'UN PETIT NOMBRE DE RÉQUISITIONS, ELLE RESTE ENCORE TRÈS PROBLÉMATIQUE DANS LE TRAITEMENT DES AFFAIRES PLUS CONSÉQUENTES OU DES CENTAINES DE RÉQUISITIONS SONT NÉCESSAIRES.

LE CHEMIN RESTE DONC ENCORE LONG POUR QU'UN JOUR L'OUTIL SOIT À LA HAUTEUR DE SES AMBITIONS....

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**